



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

air

Question écrite n° 123938

## Texte de la question

Mme Anny Poursinoff interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la décision de son ministère d'exclure les données sur la qualité de l'air de la station de mesure de la porte d'Auteuil (située à proximité du périphérique parisien) de l'ensemble des données nationales transmises à l'échelon européen. Elle l'interroge également sur les raisons pouvant justifier l'absence de prise en compte des niveaux de pollution enregistrés par cette station dans le déclenchement des procédures d'alertes à la pollution destinées à prévenir les Franciliennes et Franciliens. Ces décisions sont d'autant moins compréhensibles qu'il s'agit de l'unique station de surveillance du périphérique parisien dont la pollution expose directement plus de 200 000 habitants et les centaines de milliers d'usagers qui l'empruntent. Compte tenu de l'impact de la qualité de l'air sur la santé publique, et alors que la France risque d'être condamnée pour non-respect des valeurs réglementaires européennes de qualité de l'air, les décisions gouvernementales concernant ces stations ainsi que les budgets alloués aux associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) semblent contradictoires. Elle l'interroge donc sur les fondements de ces décisions.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anny Poursinoff](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123938

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2011, page 12959

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)